

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CARRASCO, Maire de la Commune.

Etaient présents : Luc CABOUSSIN, Geneviève JACSONT, Éric MUGOT, Marie-José DAUCHY, Lucille DULPHY, Henri KNIBBE, Catherine DUVERNEIX, Didier MARECHAL, Olivier PERRIN, Patrick RAIN, Alain WALLON, Elsa CATALAN, Corinne RIOTTE

Pouvoir : Adeline DUSEAUX pouvoir donné Lucille DULPHY, Julien MASSET pouvoir donné à Catherine DUVERNEIX, Céline LE BOZEC pouvoir donné à Corinne RIOTTE

Absent non excusé : Emmanuel MARCADET

Absente excusée : Nadine SAUDRY

Secrétaire de séance : Corinne RIOTTE

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{ER} février 2022

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2022 n'appelant aucune remarque est approuvé avec 15 Voix Pour et 2 Abstentions.

Délibération N° 2022/005 Approbation du compte de gestion 2021 Budget de la Commune

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion du budget de la commune du Comptable Public de la Collectivité.

Le compte de gestion présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Il est de ce fait proposé de donner quitus de sa gestion au Receveur Municipal de Bray-sur-Seine.

Après en avoir délibéré avec : 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 15 Voix Pour

Le conseil Municipal approuve le compte de Gestion du budget de la commune

Délibération N° 2022/006 Approbation du compte de gestion 2021 budget Camping

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion du budget du Camping du Comptable Public de la Collectivité.

Le compte de gestion présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Il est de ce fait proposé de donner quitus de sa gestion au Receveur Municipal de Bray-sur-Seine.

Après en avoir délibéré, avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 15 Voix Pour

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion du budget Camping

Délibération N° 2022/007 Approbation du compte de gestion 2021 budget assainissements

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion du budget Assainissement du Comptable Public de la Collectivité.

Le compte de gestion présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Il est de ce fait proposé de donner quitus de sa gestion au Receveur Municipal de Bray-sur-Seine.

Après en avoir délibéré, avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 15 Voix Pour

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion du budget Assainissement

Délibération N° 2022/008 Approbation du compte administratif du budget commune

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil, Madame JACSONT présente le compte administratif 2021 vu en commission des finances.

Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
Total des dépenses de fonctionnement	2 324 402.89
Total des recettes de fonctionnement	2 829 884.94
Résultat de l'exercice 2021	505 482.05
Excédent 2020 Reporté	343 057.39
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	848 539.44

Section d'investissement	
Total des dépenses d'investissement	966 795.75
Total des recettes d'investissement	1 475 093.40
Résultat de l'exercice 2021	508 297.65
Déficit 2020 Reporté	- 445 267.84
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	63 029.81
Résultat global de clôture	911 569.25

Considérant que ces résultats coïncident avec le compte de gestion du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 14 Voix Pour

Approuve le compte administratif 2021 du budget principal tel qu'exposé ci-dessus

Délibération N° 2022/009 Approbation du compte administratif du budget camping

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil, Madame JACSONT présente le compte administratif 2021 vu en commission des finances

Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
Total des dépenses de fonctionnement	145 308.54
Total des recettes de fonctionnement	167 992.56
Résultat de l'exercice 2021	22 684.02
Excédent 2020 Reporté	42 616.31
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	65 300.33

Section d'investissement	
Total des dépenses d'investissement	50 350.00
Total des recettes d'investissement	71 596.67
Résultat de l'exercice 2021	21 246.67
Déficit 2020 Reporté	- 38 099.82
Résultat cumulé d'investissement Déficitaire	- 16 853.15
Résultat global de clôture	48 447.18

Considérant que ces résultats coïncident avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 14 Voix Pour

Approuve le compte administratif 2021 du budget Camping tel qu'exposé ci-dessus.

Délibération N° 2022/010 Approbation du compte administratif du budget Assainissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil, Madame JACSONT présente le compte administratif 2021 vu en commission des finances.

Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
Total des dépenses de fonctionnement	62 739.73
Total des recettes de fonctionnement	81 861.52
Résultat de l'exercice 2021	19 121.79
Excédent 2020 Reporté	159 699.63
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	178 821.42

Section d'investissement	
Total des dépenses d'investissement	133 744.24
Total des recettes d'investissement	101 049.11
Résultat de l'exercice 2021	- 32 695.13
Excédent 2020 Reporté	200 867.14
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	168 172.01
Résultat global de clôture	346 993.43

Considérant que ces résultats coïncident avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 14 Voix pour

Approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement tel qu'exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture d'un message de Julien Masset à l'assemblée : les résultats sont meilleurs cette année, toutefois la situation financière de la commune reste fragile. Nous devons poursuivre nos efforts pour maîtriser les dépenses et assainir ainsi les comptes. Nous avons également récupéré des subventions non prévues au budget ce qui nous a permis de gagner un peu d'autonomie mais nous gardons des épées de Damoclès (chantier de l'école, réception de la MSAP, réhabilitation de la station d'épuration...). Nous espérons que le passage à la M57 (nouveau plan comptable) nous permettra une vision plus fine de nos dépenses et une gestion plus précise de chaque postes.

Délibération N° 2022/011 Affectation des résultats du budget de la commune

Section de Fonctionnement : **excédent** de clôture de **848 539.44€**

Section d'Investissement : **excédent** de clôture de **63 029.81€**

Par ailleurs la section d'investissement comporte des restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser Recettes 1 505 673.52€
- Restes à réaliser Dépenses 1 394 853.17€
- Pour un montant positif de 110 820.35€

Par conséquent il convient d'affecter le résultat comme suit :

- **848 539.44€** à la ligne 002 (RF) « excédent de fonctionnement reporté »,
- **63 029.81€** à la ligne 001 (RI) « excédent d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 Abstention (Elsa Catalan) et 16 Voix Pour, décide l'affectation des résultats telle qu'exposé ci-dessus.

Délibération N° 2022/012 Affectation du résultat du budget camping

Section de Fonctionnement : **excédent** de clôture de **65 300.33€**

Section d'Investissement : **Déficit** de clôture de - **16 853.15€**

Par ailleurs la section d'investissement comporte des restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser Dépenses 5 500€

Par conséquent il convient d'affecter le résultat comme suit :

- **22 353.15€ (16 853.15 + 5 500)** à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en réserve des dépenses engagées
- **42 947.18€** à la ligne 002 (RF) « excédent de fonctionnement reporté »,
- **16 853.15€** à la ligne 001 (DI) « déficit d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Elsa Catalan) et 15 Voix pour, le Conseil Municipal, décide l'affectation des résultats telle qu'exposé ci-dessus.

Délibération N° 2022/013 Affectation du résultat du budget assainissement

Section de Fonctionnement : **excédent** de clôture de **178 821.42€**

Section d'Investissement : **excédent** de clôture de **168 172.01€**

Par ailleurs la section d'investissement comporte des restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- Restes à réaliser Dépenses 148 730.49€

Par conséquent il convient d'affecter le résultat comme suit :

- **178 821.42€** à la ligne 002 (RF) « excédent de fonctionnement reporté »,
- **168 172.01€** à la ligne 001 (RI) « excédent d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, avec 1 Abstention (Elsa Catalan) et 16 Voix pour, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats telle qu'exposé ci-dessus

Délibération N° 2022/014 Modification des redevances d'occupation du domaine public

Vu les délibérations 2016/Mars/038 et 2017/Novembre/114 relatives aux tarifs d'occupation du domaine Public.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des échafaudages comme suit :

- Gratuit les 3 premiers jours, 3€ par jour pour 5 m2 et 0.50€ du m2 supplémentaire
- Benne : 3€ par jour pour 12 m2

Il poursuit et propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour la mise en place de terrasse suivant entre 6 et 10€ le m2.

Chacun est invité à s'exprimer sur le tarif qui sera appliqué. *Mme Dauchy, M Marechal, M Perrin, M Rain, et Mme Duverneix (dans le cadre du pouvoir que M Masset lui a confié) souhaitent effectivement faire payer un droit d'occupation et simplifier les délibérations antérieures de façon équitable et durable comme tous les autres membres du conseil municipal. Toutefois ils souhaitent que le tarif soit à hauteur de 10€ le M2, tarif qui n'est pas élevé compte tenu que cette redevance est payable 1 fois par an et comparé aux autres villes.*

Le tarif appliqué sera de 8€/m2 par an quelle que soit la durée d'occupation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 2 Abstentions (Patrick Rain et Catherine Duverneix représentant Julien Masset), 3 Voix contre (Marie-José Dauchy, Didier Marechal, Olivier Perrin) et 12 Voix pour

Les tarifs ci- dessus exposés seront appliqués à compter de 2022, remplacent et annulent les tarifs des délibérations 2016/Mars/038 et 2017/Novembre/114.

Délibération N° 2022/015 Renouvellement des tarifs du camping

Madame Catherine Duverneix, en charge de la gestion du Camping « La Peupleraie », propose à l'assemblée de renouveler les tarifs des différentes prestations du Camping comme suit :

CAMPING LA PEUPLERAIE		
TARIFS TOURISMES DU 1ER MARS AU 30 NOVEMBRE		
A LA JOURNEE (tente, caravane, camping-car)	Emplacement avec 1 ou 2 personnes	13 €
	Adulte à partir de la 3ème personne	4 €
	Enfant de 3 à 17 ans	2 €
	Gratuité moins de 3 ans	
	Animal	3,50 €
	Branchement électrique	4,50 €
	Tente supplémentaire	3,50 €
Emplacement caravane, forfait annuel (comprend le forfait EDF 10 ampères)	Mobil-Home CHERRY (nuit de noce, cadeau....)	
	Comprend : draps, serviette, 1/2 bouteille champagne, petit déjeuner	180 €
	Pour les mois de mars et novembre prévoir un supplément pour l'électricité avec relevé de compteur, 0.20 € le kwh	
	Location à l'année (1 ^{er} mars au 30 novembre) mobil-home 4 personne	3 500 €
TARIFS LOCATION PARCELLES MOBILHOMES	Parcelle < 150m2	2 030 €
	Parcelle > 150m2	2 245 €
	La location de la parcelle comprend le tout à l'égout, l'eau (forfait 20m3) au-delà	4 €/m3
	Tarif électricité mobil-home	0,20€/Kwh
	Tarifs installation mobil-home (8m60)	800 €
	Tarifs installation mobil-home (11m)	1 000 €
Bouteille de gaz propane ou butane	Arrhes pour toutes inscriptions	25% du prix global
	Caution (restituée après l'Etat des lieux de sortie déduction faite des dé	350 €
	Supplément ménage	50 €

LOCATIONS			
CAMPING DE LA PEUPLERAIE			
BASSE SAISON	1er Mars AU 25 juin		
	28 Aout au 30 Novembre		
HAUTE SAISON	26 Juin au 27 Aout		
	BASSE SAISON	HAUTE SAISON	
MOBIL-HOME 4/6 Personnes			
Semaine du samedi 16h au samedi 10h	380 €	450 €	
MOBIL-HOME 2 Personnes			
Semaine du samedi 16h au samedi 10h	300 €	370 €	
MOBIL-HOME 4/6 Personnes			
Week-end du vendredi 16h au lundi 10h	250 €	320 €	
MOBIL-HOME 2 Personnes			
Week-end du vendredi 16h au lundi 10h	220 €	290 €	
MOBIL-HOME 4/6 Personnes			
Nuité 16h la veille et 10h du matin	95 €	110 €	
MOBIL-HOME 2 Personnes			
Nuité 16h la veille et 10h du matin	55 €	70 €	
MOBIL-HOME 4/6 Pers 1 mois	900 €	900 €	
MOBIL-HOME 2 Pers 1 mois	600 €	600 €	
TARIF EXEPTIONNEL STAGIAIRE MOBIL-HOME 2 P	400 €		

Elle propose d'y ajouter les tarifs ci-dessous :

tarif animation : 10€/pers et de 3 à 10 ans 5 €

- location canoë (8) : 30€ / journée

18€ / 1/2 journée

- location pédalo (1) : 10€/Heure

- location karting (1) : 5€ les 2 heures

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 2 Abstentions (Alain Wallon, Henri Knibbe) et 15 Voix pour, le conseil municipal **approuve** les tarifs tels qu'exposés ci-dessus.

Informations diverses

Zone 20 et marquage centre-ville

Il est évoqué la possibilité de mettre la grande rue en zone de rencontre (zone 20) afin de réguler la vitesse excessive. Après concertation il semble que les avis soient assez partagés. Ce projet est donc à ce jour en attente. Toutefois 2 panneaux STOP seront très prochainement installés à l'angle de la Grande Rue et de la Rue Joseph Bara, ainsi qu'à l'angle de la Grande Rue et de la rue Victor Hugo.

De plus, le marquage au sol n'ayant pu être terminé, il a été décidé de confier ce travail à une société extérieure. Une demande d'aide financière « amendes de Police » sera effectuée pour ces travaux.

Mobilisation pour l'Ukraine :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un voyage a été effectué à Moret sur Loing pour le dépôts des dons en faveur Ukrainiens.

Les dons sont nombreux et se poursuivent en accord avec la Communauté de Communes, les dons sont stockés dans l'attente d'acheminements ultérieurs.

Madame Catherine Duverneix informe l'assemblée que la chorale du Montois-Provinois organise un concert le samedi 2 avril dans l'église de Bray sur Seine. Une entrée « au chapeau » sera proposée au profit des Ukrainiens.

Halte Fluviale :

Les travaux de remise en état de la halte fluviale vont débuter prochainement, les matériaux nécessaires ont été commandés et nous sommes dans l'attente de leur réception.

Lion's Club :

Le Lion's club offre aux collectivités des racks à vélos. Nous allons identifier les endroits où ces portes-vélos seront installées (centre-ville, piscine, camping ...) ce qui nous permettra de chiffrer nos besoins et d'en faire la demande auprès du Lion's club que nous tenons à remercier par avance.

Travaux de l'ancienne gare & transports :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes avance dans le projet d'aménagement de l'ancienne gare. Le bureau d'études a réalisé les plans, les consultations d'entreprises seront lancées prochainement.

Concernant la mobilité et le transport des voyageurs en Ile de France, un appel d'offre sera prochainement publié. La volonté étant de n'avoir plus qu'un seul prestataire sur un grand territoire Bassée Montois , Provinois et Brie Nangicienne . Le Conseil Municipal dans son ensemble craint pour les entreprises locales. Les résultats seront connus en juillet 2023.

Manifestation :

Le samedi 19 mars 2022, une randonnée a été organisée avec le CSB et l'EVS pour la lutte contre le Cancer. 113 personnes ont participé à cette marche. Le conseil remercie tous les participants ainsi que les organisateurs.

Collecte des déchets :

Catherine Duverneix fait un point sur le retrait des containers, et rappelle que des courriers ont été adressés à chaque usager. Les points d'apports volontaires sont maintenant opérationnels, des sacs jaunes transparents sont mis à disposition en mairie par le SMETOM pour le tri sélectif des déchets.

Cinéma :

Monsieur Wallon demande s'il serait possible d'installer un projecteur sur le poteau situé en face du cinéma. La collectivité va étudier si cela est possible.

Date du prochain conseil :

Le prochain conseil municipal est programmé au 14 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 21h10

